

PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS D'ILE DE FRANCE

COMITE DE POLE BOBIGNY-PABLO PICASSO

Compte rendu du groupe de travail « partage de l'espace public »
07 juin 2011

Présents :

Biagio CORTESE, Ville de Bobigny, Direction du Développement Urbain, Atelier du Projet Urbain
Camille GAUMONT, Ville de Bobigny, Direction du Développement Urbain, Atelier du Projet Urbain
Roland ZARKA, Ville de Bobigny, Espaces Publics et Cadre de Vie, Service Transports-Circulation

Clémence LAROCHE-JOUBERT, STIF/DE/IPDU
Romain DEFOSSE, STIF/

Miguel RIVAS, Agence Richez et Associés
Marie-Charlotte OLIVIER, Agence Richez et Associés

Aurélien TASTEYRE, Région Ile de France

Geoffrey DUFOUR, Conseil Général/DVD/SFP
Martine JOVER, Conseil Général/DVD

Miguel HERNANDEZ, RATP/Responsable Développement PDU
Marianne LEVY, RATP/MOT/CDP

Jean JOUBERT, habitant de Bobigny, participant au forum des transports

Alain FABRE, Association des usagers des transports IDF (AMUTC Montreuil)
Gérard MASSIP, ADTC Est Parisien

Didier MENIGAUD, Chef d'Etat Major 1^{er} District, Police de Bobigny
Vincent SARGUET, Commissariat de Police, Adjoint chef de circonscription
Michael MARTINE Commissariat Bobigny BIUP, Secrétariat 1^{er} district

Claude CAZAUX, DTSP 93/SPO/UPSU
Karyn SEGADE, DTSP 93/SPO/UPSU

Lors du comité de pilotage du pôle Pablo Picasso du 10 mai 2011, le souhait a été exprimé de mettre en place un groupe de travail « partage de l'espace public », réunissant notamment des représentants d'habitants, d'associations relatives à la mobilité et des services de sécurité. Ce groupe de travail a pour objet de dégager des objectifs ou éléments à prendre en compte pour le réaménagement du pôle.

Suite à un rappel du cadre de ce groupe de travail par Mme GAUMONT, Mme LAROCHE-JOUBERT, du STIF, présente les principes de la mise en place d'un travail sur les pôles PDU (Annexe 1), et notamment sur le pôle Pablo Picasso.

Mme OLIVIER, de l'agence Richez et associés, présente ensuite les enjeux spécifiques du pôle, et les scénarii d'implantation d'un double terminus du tramway jusqu'ici étudiés (Annexe 2)

Il est ensuite proposé aux participants de débattre.

Sécurité et prévention situationnelle

M. MENIGAUD indique que le secteur du pôle Pablo Picasso représente plus de 50% des actes de délinquance de Bobigny concernant les agressions violentes. Il demande s'il est possible de construire le projet en prenant en compte la notion de prévention situationnelle. Il prend l'exemple des passerelles ou des entrées et des sorties de parking et de dalles, qui sont un facteur augmentant le risque d'agression. Les enclaves, du type de celles de la gare routière, ne sont pas non plus favorables à de bonnes conditions de sécurité. Les projets les plus proches du rez-de-chaussée, dits « à plat » (peu de sous sols, dalles, passerelles...), sont les plus surs. M. MENIGAUD attire également l'attention sur l'intervention des véhicules de secours, qui est à prévoir dans le projet. Il prend l'exemple de la trésorerie générale. Ainsi, une voie à la largeur suffisante (5m) devrait être prévue devant la façade nord du bâtiment pour que les services de secours puissent intervenir. Plus généralement, un accès facile doit être garanti aux services de secours pour une intervention rapide. Cela comprend également par exemple des places de stationnement. M. MENIGAUD engage les responsables du projet à saisir le bureau de la prévention de la préfecture.

M. CAZAUX, DTSP 93 (et à ce titre référent pour les questions de prévention situationnelle), invite à ne pas sous-estimer les problématiques de sécurité publique, qui ont été évoquées dans la présentation du STIF. Il encourage les équipes du projet à demander une physionomie du quartier auprès du bureau prévention de la préfecture pour avoir une cartographie de la délinquance. Il insiste également sur le fait que les partages de responsabilité des personnes qui sont domanialement compétentes doivent être coordonnés. Il demande également si un contrat local de sécurité existe à Bobigny. M. CAZAUX souhaiterait accompagner la ville dans une démarche de prévention situationnelle.

Les services de la Ville, indiquent que ces éléments de cartographie pourront être sollicités auprès de la préfecture et versés au diagnostic du pôle. Suite aux précisions de M. CORTESE, ville de BOBIGNY, et Mme LAROCHE JOUBERT, du STIF, il apparaît que cette physionomie n'avait pas été intégrée dans les premiers comités de pilotage du pôle, mais que le premier diagnostic avait été partagé avec le commissariat.

M. MENIGAUD complète son intervention en donnant d'autres exemples d'aménagements relevant de la prévention situationnelle. Il indique que les éclairages doivent par exemple être dirigés vers le bas, et qu'il faut éviter les angles de murs qui ne seraient pas éclairés. Il met également en garde contre les équipements d'évacuation de parking, qui servent, de fait, de bancs.

Le STIF précise que ce type d'aménagements sera étudié dans les phases ultérieures de l'étude.

M. SARGUET, commissariat de police, souhaite également que soit clarifiée la domanialité pour déterminer qui gère les différents espaces. Il demande également le positionnement de Mme la Maire sur l'espace public et les questions de sécurité, notamment la vidéosurveillance.

Les services de la Ville précisent qu'aucun système de vidéosurveillance n'est envisagé sur les espaces publics de la ville. Les espaces publics du pôle Pablo Picasso, y compris les espaces dédiés aux transports en commun, seront gérés par la ville.

La RATP précise qu'en générale, la vidéosurveillance n'est pas mise en place sur les gares routières. Il s'agit de plus d'un espace dont la gestion reviendra à la ville. Pour ce faire, le STIF signera une convention d'investissement et d'exploitation de la gare routière.

Circulations et déplacements, notamment sur la rue Carnot

La RATP signale que le scénario 5 bis prévoit, sur la rue Carnot, un trottoir très large entre les voies de tramway et la voie dédiée à la circulation automobile et bus. Elle se demande s'il ne serait pas plus pertinent d'élargir le trottoir nord de la rue Carnot. En effet, l'utilité d'un trottoir très large entre deux voies se pose, et soulève également la question des traversées.

M. JOUBERT, représentant des habitants ayant participé au forum des transports, indique qu'il est problématique actuellement de ne pas avoir de trottoir devant le bâtiment René Cassin pour aller vers le quartier Berlioz. A ce niveau, les piétons traversent fréquemment les rails du tramway. Sans trottoir supplémentaire, on risque une augmentation de ces traversées. Un trottoir le long du bâtiment René Cassin serait ainsi souhaitable. La suppression de places de stationnement à ce niveau ne poserait par contre pas de problème. M. JOUBERT signale également que le PIR est très mal signalé, et qu'il n'est pas connu des balbyniens. Prendre en compte d'autres dimensions que celle des transports sur le pôle, comme celle de la sécurité, est apprécié. Il s'agira notamment de revoir les espaces de circulation piétonne. M. JOUBERT s'interroge sur la façon dont est géré le stockage des tramways quand deux ou trois rames se suivent sur le pôle. Enfin, M. JOUBERT indique également que l'implantation d'une double gare du Tramway ne remette pas en cause ce qui avait été présenté dans les comités de pilotage précédents.

Les services de la Ville indiquent que, si une variante du scénario 5ter proposant des terminus plus au nord est étudiée, il serait utile de travailler la possibilité d'un trottoir devant le bâtiment René Cassin. Il est également précisé que les réflexions sur le pôle vont dans le sens d'un confort et de conditions de sécurité accrues pour tous les usagers du pôle. La réflexion sur les passerelles n'est pas exemple pas terminée, mais leur suppression fait partie des propositions qui sont travaillées.

Circulations cyclables

Mme JOVER, du CG 93, s'interroge sur la prise en compte des circulations cyclables dans le projet de réaménagement. Elle demande ainsi si des zones de rencontres ou des aménagements spécifiques ont été prévus. Enfin, est posée la question du stationnement vélos et de la forme qu'ils prendront.

Les services de la Ville indiquent que les circulations cyclables feront l'objet de propositions spécifiques dans le cadre du contrat de pôle. En revanche, il n'est aujourd'hui pas déterminé si les aménagements qui pourront être proposés prendront la forme de zones de rencontres, de pistes cyclables ou autres. Ces aménagements cyclables s'inscrivent dans l'esprit du schéma départemental des circulations cyclables, qui prévoit notamment un axe est-ouest et un axe nord-sud au niveau du pôle. Les services de la ville travaillent actuellement à une mise en cohérence des circulations cyclables sur la commune, et les actions projetées dans le cadre du pôle Pablo Picasso s'inscriront dans cette démarche.

Le STIF indique que les stationnements vélos sont systématiquement prévus dans le cadre du travail sur les pôles PDU, du type de ce qui a été présenté en début de séance dans l'intervention du STIF.

Devenir de la rue Erik Satie

La RATP s'interroge sur l'utilisation de la rue Erik Satie en dehors des accès au PIR. Elle demande s'il est envisageable de transformer la rue Erik Satie en cul de sac, pour éviter les sorties vers la rue Carnot et d'éventuels shunts. Dans ce cas, la rue Erik Satie serait en double sens, et de

l'espace serait libéré pour la vie locale au niveau de l'immeuble des services du Conseil Général qui surplombe la rue Erik Satie.

Les services de la Ville indiquent que la rue Erik Satie est également utilisée pour les entrées et sorties du parking du bâtiment des services fiscaux et pour des livraisons. Ces fonctionnalités devront être préservées. L'utilisation de l'espace de la rue Erik Satie pour développer des commerces ou services se situe plutôt dans une réflexion de long terme.

M. JOUBERT indique que, au début du travail sur le pôle Pablo Picasso, le souhait avait été exprimé par les habitants de retourner l'immeuble des services du Conseil Général (surplombant la rue Erik Satie) sur la gare et développer des commerces en Rez-de-chaussée. Il trouve dommage de ne pas envisager cette solution à court terme.

Circulation des bus et axe nord/sud

M. DUFOUR, Conseil Général, demande de quelle façon le projet d'axe nord/sud est intégré au projet.

Les services de la Ville indiquent qu'une insertion possible de cet axe sur le pôle doit être préservée.

M. MASSIP, ADTC Est Parisien, s'interroge également sur le lien entre le pôle et le développement du TZEN3 sur l'ex RN3 et de l'axe nord/sud. Il indique que les restructurations de bus sont importantes, et qu'il serait intéressant, par exemple, ramener le bus 347 jusqu'à la préfecture en empruntant le futur axe nord/sud. Il s'interroge également sur la possibilité de mutualiser le futur site propre de l'ex RN3, pour qu'il puisse être utilisé à la fois par le TZEN et par les bus classiques. M. MASSIP s'inquiète de possibles suppressions de bus dans le cadre du prolongement du tramway. Il craint également que l'arrivée du TZEN ne se traduise par des suppressions de bus.

Le STIF précise qu'effectivement, le remaniement de l'ex RN3 aura un impact sur la réorganisation des bus, mais que le travail sur cette réorganisation est actuellement en cours.

La RATP et le STIF s'accordent pour dire que l'esprit des réorganisations des transports en commun n'est pas de réduire l'offre de service multi-transporteurs, au contraire.

Avancement du projet de prolongement du tramway T1

M. FABRE, AUT IDF, s'interroge sur la position des élus de Noisy-le-Sec sur le tracé du prolongement du tramway T1, et se demande si cela peut constituer un point de blocage dans le projet.

M. DUFOUR, Conseil Général, indique que le Conseil Général est actuellement en discussion avec la ville de Noisy-le-Sec. Hormis des prises de position dans la presse, aucune opposition officielle au projet n'a cependant été exprimée. L'objectif est de préparer un dossier d'enquête publique qui pourrait être envoyé à la préfecture à la rentrée, et de lancer cette enquête publique fin 2011/début 2012.

Il est proposé de faire un retour de ce groupe de travail lors du comité de pilotage du 24 juin, et de verser le compte rendu de cette réunion au travail qui sera fait pour proposer des actions de réaménagement du pôle Pablo Picasso.